

Rapport de diagnostic des polluants



Données générales

ID rapport	2605-AvT-VFPE
Version	1
Diagnostic partiel	Non
Type d'inspection	Avant travaux
Assainissement	Non
Date inspection	20.05.2026
Evaluation avec conditions	Non
Polluants	Amiante PCB

Coordonnées

Expert(s)	Davide PINTO
Laboratoire(s)	Toxicologie analytiques solutions Sàrl Rue du Pré-de-la- Fontaine 19 1242 Satigny

Bâtiment

Objet	Villa FAHMY
Année de construction du bâtiment	en 1969
Bien-fond / Parcelle	1225
EGID 796448	ECA 1099
Adresse	Chemin de la Plataz 17 1024 Ecublens

Donneur(s) d'ordre(s)

Donneur d'ordre(s) 1	Bocion & Billiaert SA Monsieur Nicolas Ferreira Route de Denges 12 A 1027 Lonay
----------------------	---

Propriétaire(s)

Propriétaire 1	Famillie FAHMY Chemin de la Plataz 17 1024 Ecublens
----------------	--

Table des matières

Rapport de la visite	4
Données techniques	5
Situations dangereuses	6
Réserves	7
Légende des fiches	8
Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	9
Remarques générales	21
Annexe 1	24
Plans et localisation des éléments	24
Annexe 2	31
Rapport d'analyse de l'amiante dans les matériaux	31

Rapport de la visite

Étendue du diagnostic

Le présent diagnostic concerne l'ensemble de la villa avant-travaux.

Nature des travaux annoncés par le donneur d'ordre

Démolition de la villa.

Conditions de réalisation

Les locaux étaient occupés au moment de notre intervention, et aucun travail n'était en cours lors de la visite.

Présentation et justification de la stratégie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué selon les recommandations liées à la représentativité de l'échantillonnage à effectuer pour les principaux matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP) de l'ASCA, ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience de l'expert. Chaque matériau susceptible de contenir de l'amiante a fait l'objet de prélèvement.

L'interprétation des résultats se trouve dans les tableaux des MSP, ainsi que selon les informations fournies par le donneur d'ordre et appel à mémoire des propriétaires sur les différentes interventions dans la villa.

Limites du diagnostic

Le présent diagnostic concerne l'ensemble de la villa avant-travaux. Il traite des locaux et installations liées à celle-ci, d'autres éléments propres aux occupants peuvent contenir de l'amiante ou PCB's.

Les éléments non accessibles tels que les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que le reste de la villa ne font pas partie de la présente expertise.

Nous excluons toute responsabilité en cas d'utilisation du présent rapport en dehors du cadre défini par ces informations. Toute extrapolation ou usage au-delà des limites des éléments examinés relève de la seule responsabilité du donneur d'ordre ou des tiers concernés.

Les investigations ont permis d'identifier et d'analyser les matériaux susceptibles de contenir des polluants selon les méthodes reconnues.

Les résultats obtenus servent de base à la planification des travaux et à la mise en œuvre des mesures de prévention requises.

Toute découverte imprévue de matériaux pollués devra entraîner une évaluation complémentaire et une adaptation des mesures de sécurité conformément à la CFST 6503.

Données techniques

- a. Le diagnostic demandé concerne la villa au complet et uniquement les polluants amiante et PCB.
- b. Des crépis extérieurs, des crépis intérieurs, des colles de faïences, une pompe à chaleur, des sols, des murs, des plafonds en béton brut, ainsi qu'un tableau électrique, une toiture et une sous-toiture **sans amiante** ont été repérés.
- c. Les éléments non accessibles, tels que les dessous de baignoire, les composants situés sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que les masses d'égalisation entre les cadres de menuiserie et la maçonnerie, sont considérés comme susceptibles contenir de l'amiante par défaut jusqu'à confirmation contraire par analyses.
- d. Toutes les fenêtres et portes vitrées ainsi que la véranda, sans risque de contenir de l'amiante contenant des joints en caoutchouc et silicone, les intercalaires sont en aluminium. L'ensemble est considéré comme sans risque de contenir de l'amiante.
- e. Ils ont été repérés des colles de carrelages et des plinthes **contenant de l'amiante**.
- f. Une nouvelle évaluation du risque et de l'urgence d'assainir des matériaux contenant de l'amiante doit être effectuée au plus tard en 2036.
- g. Aucun matériau ou installation susceptible de contenir des PCB n'a été repéré.
- h. Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée.
- i. L'ensemble des locaux et installations touchés par le projet a été expertisé.

Situations dangereuses

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée.

Réserves

Aucune réserve.

Légende des fiches

Type de matériel	F	Flocage
	C	Calorifugeage
	FP	Faux-plafond
	FA	Faiblement aggloméré
	SOL	Sol
	NFA	Fortement aggloméré
Évaluateur	L	Déterminé par le laboratoire
	E	Déterminé par expert
	D	Déterminé par default
	T	À définir
Localisation sur les plans	Bleu	Élément ne contenant pas d'amiante, métaux lourds, PCB, HAP ou HBCD
	Rouge	Élément contenant de l'amiante
	Jaune	Élément contenant des métaux lourds
	Violet	Élément contenant du PCB
	Bleu clair	Élément contenant du HAP
	Rose	Élément contenant du HBCD
	Vert	Élément assaini
Polluants	PCB	Polychlorobiphényles
	ML	Métaux lourds
	HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
	HBCD	Hexabromocyclododécane
Liste des matériaux	Ev	Évaluateur
	D.U.A.	Degré d'urgence d'assainir
	M.A.	Mesure d'assainissement

Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Sous-sol	Couloir, escaliers et séjour	0001	Colle de carrelage blanc	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Sous-sol	Garage	0002	Colle de carrelage blanc et noir	30 m²	NFA	Oui	a	L	1	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	
1	Sous-sol	Garage	0003	Colle de plinthe noire	Non défini	NFA	Oui	a	L	2	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	
1	Sous-sol	Sous-sol	0004	Crépi intérieur	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Sous-sol	Chaufferie	0005	Colle de carrelage brun	7 m ²	NFA	Oui	a	L	3	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	
1	Sous-sol	Chaufferie	0006	Pompe à chaleur	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Pompe à chaleur installée en 2010, considérée comme non susceptible de contenir de l'amiante.
1	Sous-sol	Couloir	0007	Tableau électrique	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Cadre en aluminium et plaques en PVC. Considéré comme non susceptible de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Sous-sol	Abri	0008	Sol, murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol en parquet flottant, murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptible de contenir de l'amiante.
1	Sous-sol	Chambre	0009	Sol, murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol en parquet flottant, murs et plafond en bois. Considérés comme non susceptible de contenir de l'amiante.
1	Sous-sol	Cave	0010	Sol, murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol en gravier, murs et plafond en béton brut, considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante.

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Sous-sol	Buanderie	0011	Colle de carrelage blanc et noir	12 m²	NFA	Non	a	E	4	III	Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	
1	Sous-sol	Façades	0013	Fenêtres	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Fenêtres en métal avec joint en silicone, considérées comme non susceptibles de contenir de l'amiante.
1	Sous-sol	Cuisine, chambre et sauna	0014	Sol, murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol, murs et plafond rénovés en 2010 selon le propriétaire, considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante.

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
1	Sous-sol	Buanderie	0015	Murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
2	Rez-de-chaussée	Couloir, cuisine et séjour	1001	Colle de carrelage blanc	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Rez-de-chaussée	Couloir et séjour	1002	Colle de plinthe blanc	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Rez-de-chaussée	Salle de bain	1004	Colle de carrelage jaune	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Rez-de-chaussée	Salle de bain	1005	Colle de faïence blanche	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Rez-de-chaussée	Façades	1006	Fenêtres	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Fenêtres en PVC avec joint en silicone, considérées comme non susceptibles de contenir de l'amiante.

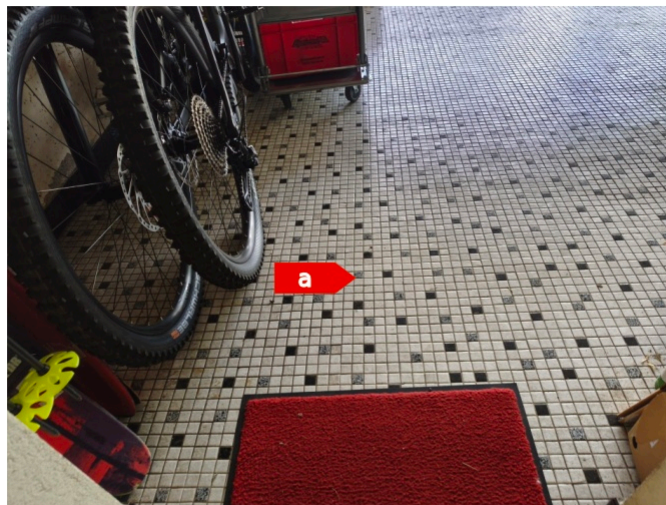
Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
2	Rez-de-chaussée	Terrasse	1007	Terrasse	Non défini	NFA	Non	Négatif					Terrasse réalisée après 2000 selon le propriétaire, considérée comme non susceptible de contenir de l'amiante.
2	Rez-de-chaussée	Chambre	1009	Sol, murs et plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sol en parquet flottant, tapisseries sur les murs et plafond en plâtre. Considérés comme non susceptible de contenir de l'amiante.
2	Rez-de-chaussée	Façades Sud et Ouest	1101	Crépi extérieur	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
2	Rez-de-chaussée	Façades Nord et Est	1102	Crépi extérieur	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				

Localisation			Élément					Résultats			FaCH		
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
3	Toiture	Toiture	2001	Toiture et sous-toiture	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Toiture et sous-toiture refaites en 2009 selon le propriétaire, considérées comme non susceptibles de contenir de l'amiante.

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 1: Colle de carrelage blanc et noir

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	0002	Quantité approximative	30 m ²
		Étage	Sous-sol	Évaluateur	Laboratoire
Local	Garage	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	-1	0	0	2	2	B	III	Oui

Mesure d'assainissement à prendre

L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 2: Colle de plinthe noire

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	0003	Quantité approximative	Non défini
		Étage	Sous-sol	Évaluateur	Laboratoire
Local	Garage	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	-1	0	0	2	2	B	III	Non

Mesure d'assainissement à prendre

L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

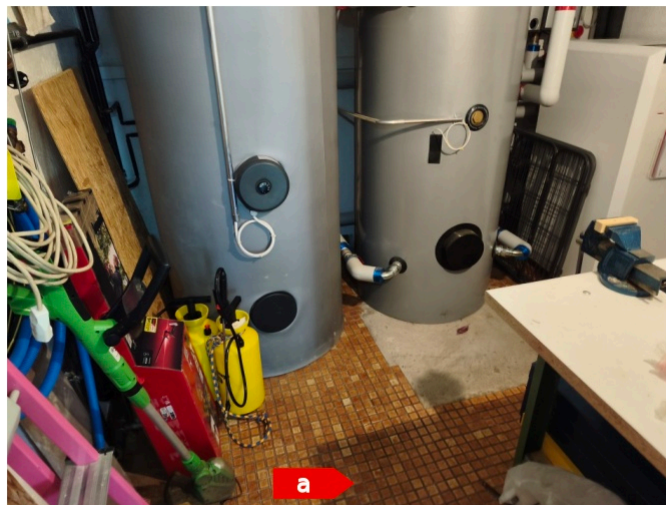
Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 3: Colle de carrelage brun

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	0005	Quantité approximative	7 m ²
		Étage	Sous-sol	Évaluateur	Laboratoire
Local	Chaufferie	Échantillon prélevé	Oui	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	-1	0	0	2	2	B	III	Oui

Mesure d'assainissement à prendre

L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 4: Colle de carrelage blanc et noir

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	0011	Quantité approximative	12 m²
		Étage	Sous-sol	Évaluateur	Expert
Local	Buanderie	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	NFA		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	-1	0	0	2	2	B	III	Oui

Mesure d'assainissement à prendre

L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.

Filière d'élimination et conditionnement

Type E DCB, OMoD 17 06 05 [ds] ; Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).

Remarques générales

Filières d'élimination et conditionnement

Selon l'Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018) concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMOd), les déchets amiantés provenant des chantiers sont classifiés dans la section 17 06, « Matériaux d'isolation et déchets de chantier contenant de l'amiante ». Pour leur transport, les déchets spéciaux doivent être accompagnés d'un document de suivi selon l'OMoD. Le document de suivi doit contenir l'adresse du chantier et toute information permettant de distinguer le chantier de manière univoque, sauf dans le cas où celui-ci dispose de son propre numéro de remettant OMoD (www.veva-online.ch). Le regroupement de déchets issus de plusieurs chantiers en vue d'une rationalisation des transports est admissible. Dans ce cas devra contenir la liste exhaustive des chantiers concernés. (ds=déchets spéciaux). Tableau de synthèse par type de matériau (voir annexe 1.6 ORRChim) :

Fibrociment :

Code OMoD = 17 06 98 ; Conditionnement = En double sacs de benne ou en big-bag, avec étiquette « Attention, contient de l'amiante »

Filière d'élimination = Décharge de type B. Décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI)

Colles de carrelage ou de faïence / Mastics de vitrage / Revêtements de sol synthétiques / Matériaux d'isolation / Eléments de laboratoire / Autres déchets amiantés* :

Code OMoD = 17 06 05 [ds] ; Conditionnement = Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante »

Filière d'élimination = Décharge de type E. Décharge contrôlée bioactive (DCB)Inertam (France)**

DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) / La mention « ds » désigne les déchets spéciaux au sens de l'OMoD / * D'autres codes plus spécifiques sont énumérés au chapitre 4.3 de l'Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018) / ** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France

Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Une réévaluation du risque ainsi que de l'urgence d'assainir devrait être effectuée pour les éléments pollués :

Plan	Etage	Local	Référence	Element	Prochaine visite
1	Sous-sol	Garage	0002	Colle de carrelage blanc et noir	2036
1	Sous-sol	Garage	0003	Colle de plinthe noire	2036
1	Sous-sol	Chaufferie	0005	Colle de carrelage brun	2036
1	Sous-sol	Buanderie	0011	Colle de carrelage blanc et noir	2036

Nous vous rappelons que les démarches mentionnées sont obligatoires. De plus, il est nécessaire de s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur les éléments contenant de l'amiante et sur les installations ou locaux qui font l'objet d'une réserve.

Les matériaux contenant de l'amiante repérés doivent être signalisés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante.

Ce document ne constitue en aucun cas une soumission pour le chiffrage des travaux d'assainissement. Les quantités indiquées sont données à titre estimatif. Il appartient au maître d'ouvrage et aux entreprises intervenantes de vérifier l'ensemble des dimensions avant d'établir leurs soumissions. Nous déclinons toute responsabilité en cas de divergence entre les quantités estimées et les quantités réelles constatées sur site.

Sources et bases légales

Ce document a été rédigé sur la base des lois et réglementations cantonales, nationales et internationales existantes dans le domaine de l'amiante, de la sécurité au travail et de l'environnement, notamment les documents suivants :

- Cahier des charges du diagnostic des polluants de la construction, ASCA-VABS, version 1.5 du 14 février 2022
- Aide à l'exécution de l'OFEV de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), module « Déchets de chantier », partie du module « Diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier », version publiée le 9.9.2020 ;
- Directive CFST no 6503, Amiante, édition 27 juin 2025
- FACH Amiante dans les locaux – Détermination de l'urgence des mesures à prendre (SUVA 20791, édition juillet 2008)
- Fiches techniques sur www.polludoc.ch
- Documents de la SUVA
- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst)
- Ordonnance sur les mouvements des déchets (OmoD)
- Loi sur le travail (LTR)
- Documents et informations issus et reconnus par les autorités nationales ou cantonales
- Elimination des déchets contenant de l'amiante, Aide à l'exécution intercantonale AERA v. 1.02 - décembre 2016
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81, ORRChim) ;
- Loi d'application de la loi sur la protection de l'environnement (K 1 70, LaLPE) ;
- Règlement sur les substances dangereuses dans l'environnement bâti (K1 70 14, RSDEB) ;
- Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05.01, RCI) ;

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Morges, le 27 Mai 2026



Ingénieur civil MSc – Génie civil et environnemental
Certifié ASCA/VABS – FACH – SABRA – SUVA



Expert agréée



Expert

Davide PINTO

Nalong SENGPRACHANH

Annexe 1

Plans et localisation des éléments

ID plan	1
Étage	Sous-sol

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	1
Étage	Sous-sol

Sur tout l'étage

N4	Crépi intérieur / NFA
----	-----------------------

Réserves

-

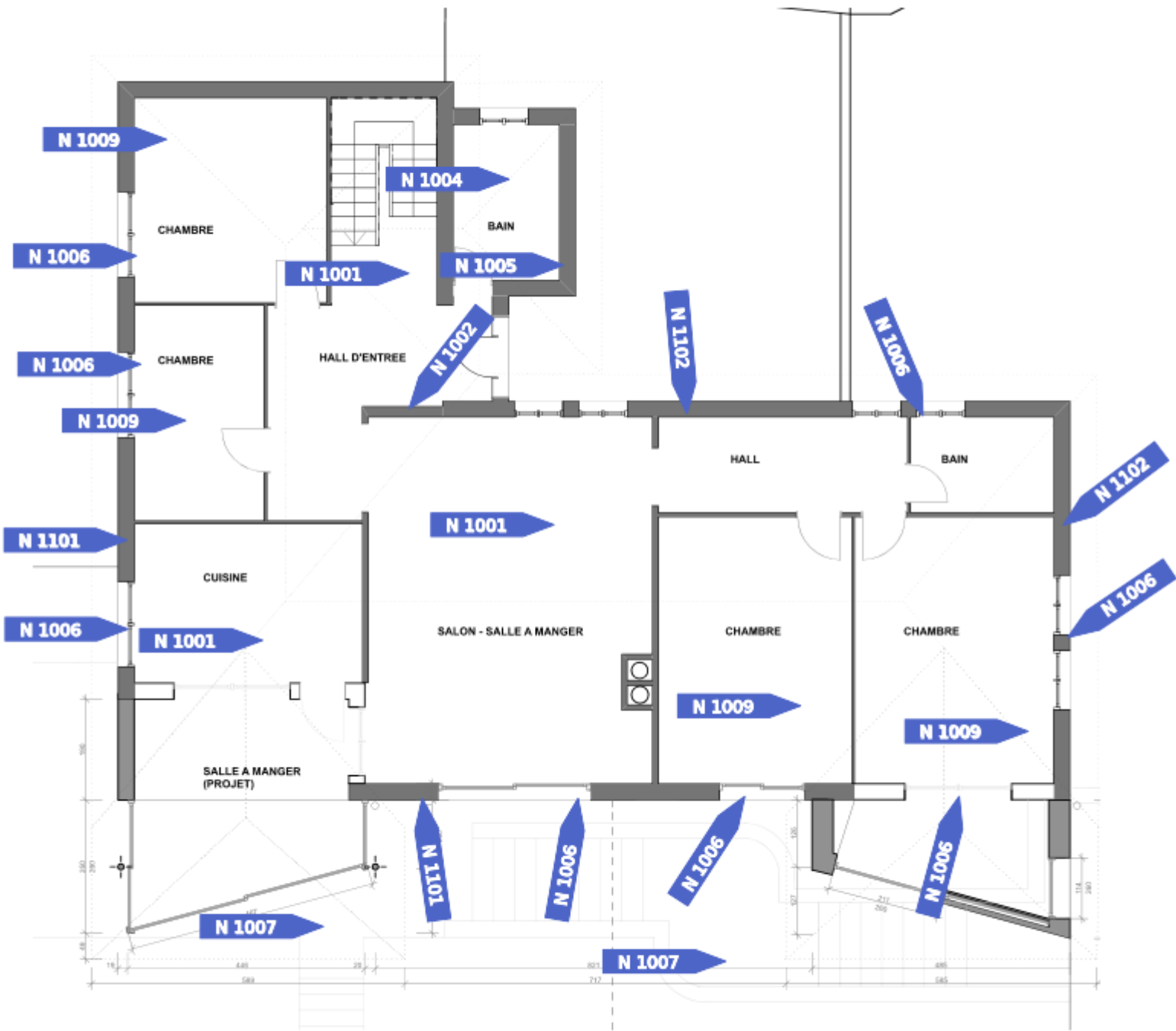
Échantillons

N1	Colle de carrelage blanc	NFA
A2	Colle de carrelage blanc et noir	NFA
A3	Colle de plinthe noire	NFA
A5	Colle de carrelage brun	NFA
N6	Pompe à chaleur	NFA
N7	Tableau électrique	NFA
N8	Sol, murs et plafond	NFA
N9	Sol, murs et plafond	NFA
N10	Sol, murs et plafond	NFA
A11	Colle de carrelage blanc et noir	NFA
N13	Fenêtres	NFA
N14	Sol, murs et plafond	NFA
N15	Murs et plafond	NFA

ID plan	2
Étage	Rez-de-chaussée

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	2
Étage	Rez-de-chaussée

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

Échantillons

N1001	Colle de carrelage blanc	NFA
N1002	Colle de plinthe blanc	NFA
N1004	Colle de carrelage jaune	NFA
N1005	Colle de faïence blanche	NFA
N1006	Fenêtres	NFA
N1007	Terrasse	NFA
N1009	Sol, murs et plafond	NFA
N1101	Crépi extérieur	NFA
N1102	Crépi extérieur	NFA

ID plan	3
Étage	Toiture

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	3
Étage	Toiture

Sur tout l'étage

-

Réserves

-

Échantillons

N2001	Toiture et sous-toiture	NFA
-------	-------------------------	-----

Annexe 2

Rapport d'analyse de l'amiante dans les matériaux

TOXIASRue du Pré-de-la-Fontaine 19
1242 SATIGNYClient: **INPTO Sàrl -Rapport Amiante**Avenue de Lonay 21
1110 MorgesDossier **26 1676**

F-7.8-6-4.0

Version rapport	1
Date réception	22.05.2026
Date d'analyse	22.05.2026
Date d'édition du rapport	25.05.2026

Réf. Client: **2605-AvT-VFPE**

Technique d'analyse	MEB/EDX
Version du software	2.9.5 (1390);6.4.0 (1530)
Email client	info@rapport-amiante.ch

L'analyse réalisée se base sur les parties appropriées des normes ISO22262-1/ VDI 3866-5. La méthode a été testée et a démontrée une limite de détection < à 0.05 %. Sauf si précision du client, le laboratoire homogénise l'échantillon si celui contient plusieurs éléments potentiellement amiantés. Pour des échantillons multicouches, la limite de détection est estimée < à 0,2 %. Les échantillons sont gardés 1 mois après analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel que reçu. Sans autorisation du client, Toxicologie analytiques solutions ne divulguera aucune information sur ce rapport. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée. Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Pour toutes précisions sur les analyses, vous pouvez directement contacter le laboratoire par téléphone ou par e-mail.

Responsable de laboratoire :

Dr. Alessandro Menini**RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° échantillon	Réf. Client	Description	Résultat
26 142 0103	0001	Colle de carrelage blanc	Amiante non détecté
26 142 0104	0002	Colle de carrelage blanc et noir	AMIANTE DETECTE - Chrysotile
26 142 0105	0003	Colle de plinthe noire	AMIANTE DETECTE - Chrysotile
26 142 0106	0004	Crépi intérieur	Amiante non détecté
26 142 0107	0005	Colle de carrelage brun	AMIANTE DETECTE - Chrysotile
26 142 0108	1001	Colle de carrelage blanc	Amiante non détecté
26 142 0109	1002	Colle de plinthe blanc	Amiante non détecté
26 142 0110	1004	Colle de carrelage jaune	Amiante non détecté
26 142 0111	1005	Colle de faïence blanche	Amiante non détecté
26 142 0112	1101	Crépi extérieur	Amiante non détecté
26 142 0113	1102	Crépi extérieur	Amiante non détecté